

Commune d'Echallat – Conseil Municipal du 16 avril 2026





# ORDRE DU JOUR



1. Rappel de l'état des crédits 2025 consommés (CFU 2025) et vote de l'affectation du résultat
2. Vote des Taux d'Imposition 2026
3. Vote des Participations Obligatoires 2026
4. Vote des Subventions Communales 2026
5. Vote du Budget Primitif 2026
6. Vote des indemnités des élus
7. Délibération budget fêtes et cérémonies

## ***Informations diverses et actualités de la commune***

- Travaux de mise aux normes électriques (école, cantine)
- Achat d'une gazinière pour la cantine
- Travaux sanitaires cantine et peinture salle des fêtes
- Devis pour le changement des portes de la salle des fêtes
- Convention de mise à disposition gracieuse du terrain de pétanque à l'association Team Phénix Elite
- Préparation du prochain bulletin communal
- Entrée en vigueur du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- Cérémonie du 08 mai
- Rallye de la Guirlande le 26 avril
- Réunion de présentation des activités de la CDC le vendredi 24 avril à 18H30, salle du 27

# 1. Rappel de l'état des crédits consommés 2025 (CFU) et vote de l'affectation du résultat (*fonctionnement*)

En 2025, le budget prévisionnel de **FONCTIONNEMENT** de la Commune était de **508 000 €**.

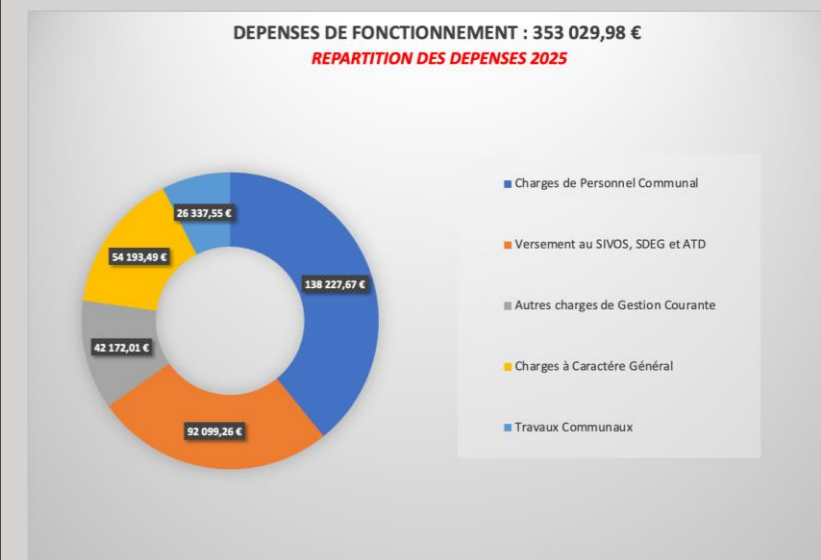
Les dépenses de fonctionnement réalisées se sont élevées **353 029,98 €**, quasiment identiques à celles de l'exercice 2024 qui étaient de **353 991,41 €**.

Les recettes se sont élevées à **369 870,84 €** en hausse de **5 869,02 €** par rapport à 2024.

L'exercice budgétaire 2025 fait apparaître un **excédent de fonctionnement de 16 840,86 €**

L'excédent global de fonctionnement 2025 reporté sur l'exercice 2026 s'élève à **182 520,21 €**

<b>REALISATIONS FONCTIONNEMENT 2025</b>	<b>2025</b>	<b>RAPPEL 2024</b>
	<b>DEPENSES</b>	<b>DEPENSES</b>
Charges de Personnel Communal	138 227,67 €	132 282,41 €
Versement au SIVOS, SDEG et ATD	92 099,26 €	92 855,78 €
Autres charges de Gestion Courante	42 172,01 €	40 475,65 €
Charges à Caractère Général	54 193,49 €	57 677,12 €
Travaux Communaux	26 337,55 €	30 700,45 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>353 029,98 €</b>	<b>353 991,41 €</b>
	<b>RECETTES</b>	<b>RECETTES</b>
Impots et Taxes	274 957,55 €	263 831,49 €
Dotations et Subventions	73 728,62 €	87 720,57 €
Autres Produits	21 184,67 €	12 449,76 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>369 870,84 €</b>	<b>364 001,82 €</b>

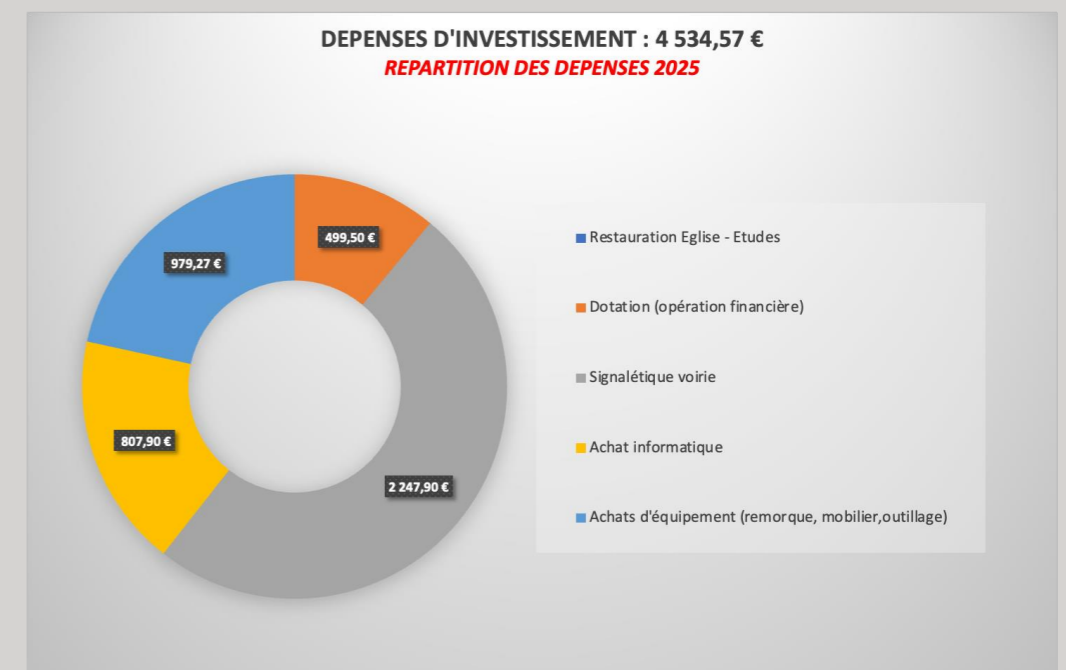


# 1. Rappel de l'état des crédits consommés 2025 (CFU) et vote de l'affectation du résultat (*Investissement*)

En 2025, les dépenses d'investissement réalisées se sont élevées **4 534,57 €** et les recettes à **23 510,22 €**, soit un excédent de **18 975,65 €**.

Le report à nouveau en investissement sur l'exercice 2026 s'élève à **84 109,79€**

REALISATIONS INVESTISSEMENT 2025	2025
	<b>DEPENSES</b>
Restauration Eglise - Etudes	
Dotation (opération financière)	499,50 €
Signalétique voirie	2 247,90 €
Achat informatique	807,90 €
Achats d'équipement (remorque, mobilier, outillage)	979,27 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>4 534,57 €</b>
	<b>RECETTES</b>
Excédent de fonctionnement capitalisé	15 000,00 €
Dotations (FCTVA, TA, opération financière))	5 065,72 €
Opérations patrimoniales (écritures d'ordre)	3 444,50 €
Autres Recettes (subventions)	
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>23 510,22 €</b>



Il n'y a pas de restes à réaliser 2025 à reporter sur 2026

# 1. Rappel de l'état des crédits consommés 2025 (CFU) et vote de l'affectation du résultat (*fonctionnement*)

CFU voté en CM du 05 mars 2026

Excédent de Fonctionnement 2024 reporté : **165 679,35 €**

Dépenses de Fonctionnement 2025 : **353 029,98 €** (- 961,43 €)

Recettes de Fonctionnement 2025: **369 870,84 €** (+5 869,02 €)

Excédent de Fonctionnement 2025 : **16 840,86 €**

**Excédent global de Fonctionnement reporté : 182 520,21 €**

Excédent d'Investissement 2024 reporté **65 134,09 €**

Dépenses d'investissement 2025 : **4 534,57 €**

Recettes d'investissement 2025: **23 510,22 €**

Excédent d'investissement 2025 : **18 975,65 €**

Reste à réaliser sur 2025 : **00 €**

**Report à nouveau en fonctionnement : 182 520,21 €**

**Report à nouveau en investissement : 84 109,74 €**

**TOTAL DES REPORTS SUR L'EXERCICE BUDGETAIRE 2026 : 266 629,95 €**

# 1. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Collectivité : COMMUNE D'ECHALLAT80300

Date de Convocation : 03/04/2026	Décisions N° :	Membres : En Exercice : 11	Présents : 0	Votants : 0
-------------------------------------	----------------	----------------------------	--------------	-------------

Le 16/04/2026

conseil municipal, légalement convoqué(e), s'est réuni(e), sous la présidence de .

**Etaient présents :**

**Etaient excusés :**

**Etaient absents :**

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025

conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

### Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 65 134.09 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 165 679.35 €

### Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution ( Excédent - 001) de la section d'investissement de : 18 975.65 €

Un solde d'exécution ( Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 16 840.86 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

### Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

### Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 20 000.00 €

### Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 162 520.21 €

Extrait certifié conforme,

Fait à COMMUNE D'ECHALLAT80300, le 16/04/2026

**DELIBERATION**

## 2. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

### PREVISIONS RECETTES 2025 AVEC LES TAUX D'IMPOSITION ACTUELS :

- Foncier bâti : **44,42** (183 543 €)
- Foncier non bâti : **45,71** (52 109 €)
- Taxe d'habitation : **9,47** (3 926 €)

Après application d'un coefficient correcteur (- 28 140 €)  
les produits prévisionnels 2026 de **fiscalité directe** s'élèvent à  
**210 808 €** (217 852 € prévus en 2025 mais 210 001 € perçus)

### **Autres recettes non-fiscales prévisionnelles 2026 : 130 817 €**

- Taxe Pylônes : 33 220 €
- Allocations Compensatrices : 10 129 €
- Dotation globale forfaitaire : 33 691 €
- Dotation de solidarité rurale : 25 199 €
- Dotation de solidarité communautaire\* : 16 762
- Dotation aux élus locaux : 6 061 €
- FCTVA fonctionnement : 905,68 €
- Autres (non exhaustif) : 4 849,32 €

Montant estimatif des recettes 2026 à partir duquel  
est élaboré le budget de fonctionnement : **340 905 €**

\* : montant recette 2025

## Proposition : Conserver les mêmes taux en 2026

### **Délibération pour voter les taux d'imposition 2026**

**Taux Foncier Bâti : 44,42**

**Taux Foncier Non Bâti : 45,71**

**Taxe d'habitation : 9,47**

**DELIBERATION**

### 3. VOTE DES PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES

#### Participations obligatoires aux organismes de regroupement article 65568 :

Libellés	PR 2023	PR 2024	PR 2025	PR 2026
Sivos Echallat Vaux Rouillac Douzat	90 000	89 000	88 000	62380
Sivos du Rouillacais	393	646	558	558
SDEG 16	3 077	3 231	3 393	3562
<b>Total</b>	<b>93 470</b>	<b>92 877</b>	<b>91 951</b>	<b>66499</b>

#### Cotisations aux organismes auxquels la commune adhère article 6281 :

Libellés	Cotisations 2023	Cotisations 2024	Cotisations 2025	Cotisations 2026
Association des Maires	277	277	277	322
Syndicat pour la Fourrière	450	468	467,40	476,27
Silfa	970	978	980	993,03
Caue	75	77	80	100
ATD (hébergement site internet)	170	170	170	170
Villes & villages fleuris	/	50	50	50
Fondation du patrimoine			100	100
<b>Total</b>	<b>1942</b>	<b>2020</b>	<b>2124,4</b>	<b>2211</b>

Cotisations/Participations 2025

**DELIBERATION**

## 4. VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES

Art.		Budget 2023	Budg et 2024	Budget Voté 2025	Budget Versé 2025	Budget 2026
6574	<b>subv.fonct.-ass.et autres org.droit p</b>	<b>2 400</b>	<b>2 500</b>	<b>2500</b>		<b>2500</b>
	L'Alambic	350	350	350	350	
	Gym Volontaire Echallat	300	300	300	300	
	Amicale des chasseurs	300	300	300	300	
	Association Régalade	150	150	150	150	
	FNCR Amicale des anciens combattants	150	250	250	250	
	Le Jardin à Malices	150	100	50	50	
	APE La Récré		150	150	150	
	Admr Canton de Hiersac	80	80	80	80	
	Insert' R			50		
	AFM Téléthon					
	Adapei de la Charente	50	50	50		
	Banque Alimentaire Angoulême	50	50	50	50	
	Restos du Cœur	50	50	50	50	
	Refuge de l'Angoumois			50	50	
	Ligue contre le Cancer	40	40	50	50	
	Association Sourire	40	40	40	40	
	Ass Maison des familles CHU Poitiers	30	30	30		
	Un Hôpital pour les enfants	30	30	30	30	
	Asso. française de sclérosés en plaque	30	30	30	30	
	Amicale de donateurs de sang de Rouillac	50		30		
	Amicale de donateurs de sang de Hiersac	20		30		
	MFR Cherves Richemont	20				
	Croix Rouge Rouillac	20	20	20	20	
	La Prévention Routière	20	20			
	Institut Bergonié	20	20	20		
	E Quiétude Echallat	20	20	20	20	
	MFR de Jarnac			40		
	MFR de Triac Lautreuil (1 enfant)					
	MFR de la Péruse (1 enfant)			20		
	Œuvre des pupilles des sapeurs-pompiers		50	50	50	
	Fredon Nouvelle-Aquitaine					
	Ted 16 Charente					
	Solidarité pour les Familles d'enfants hospitalisés					
	MOBILE PALLIA 16					
	<b>Total affecté</b>	<b>1970</b>	<b>2130</b>	<b>2290</b>	<b>2020</b>	

DELIBERATION

## 5. BUDGET PRIMITIF DE FONCTIONNEMENT 2026 - Synthèse

La section de **fonctionnement** regroupe les dépenses liées aux charges courantes de la commune, comme les charges de personnel, la dotation au syndicat intercommunal à vocation scolaire, le financement de certains travaux et petits achats, les charges de gestion courante, ainsi que le virement et l'affectation à la section d'investissement.

**Ce budget de fonctionnement 2026 s'élève à 500 000 €.** Il est en légère diminution par rapport à celui de 2025 qui était de 508 000 €. C'est un budget serré qui a été élaboré pour nous permettre de dégager un excédent, comme cela a été le cas en 2025. Ceci afin d'améliorer notre capacité d'autofinancement pour financer les investissements. Noter une légère baisse des frais de personnel et une diminution conséquente de la dotation au SIVOS.

Ce budget est équilibré par des recettes dont les principales sont les impôts et taxes (260 696,11€), l'excédent reporté des années antérieures (162 520,21€) et des produits de dotations et subventions (72 483,68 €).

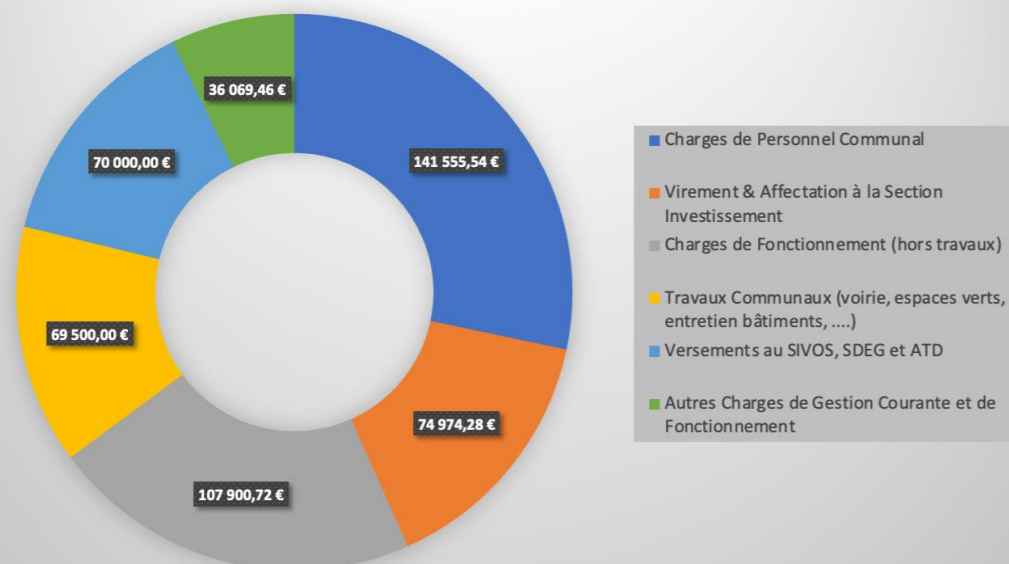
**BUDGET PRIMITIF DE FONCTIONNEMENT 2026 : 500 000 €**

## 5. BUDGET PRIMITIF DE FONCTIONNEMENT 2026

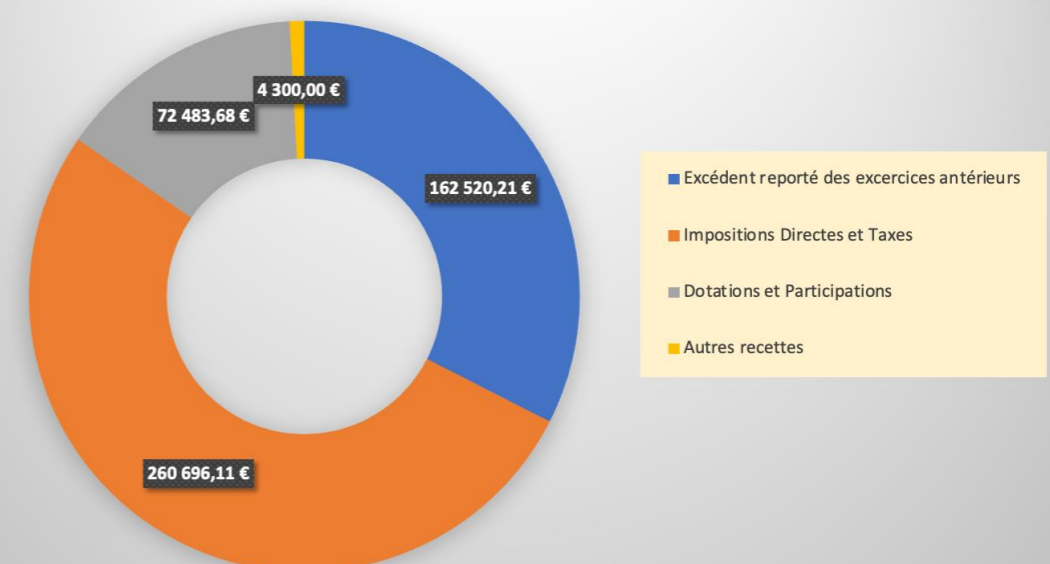
BUDGET FONCTIONNEMENT 2026	2026	2025
	<b>DEPENSES</b>	<b>DEPENSES</b>
Charges de Personnel Communal	141 555,54 €	146 000,00 €
Virement & Affectation à la Section Investissement	74 974,28 €	82 641,00 €
Charges de Fonctionnement (hors travaux)	107 900,72 €	92 314,50 €
Travaux Communaux (voirie, espaces verts, entretien bâtiments, ...)	69 500,00 €	63 000,00 €
Versements au SIVOS, SDEG et ATD	70 000,00 €	92 200,00 €
Autres Charges de Gestion Courante et de Fonctionnement	36 069,46 €	31 844,50 €
	<b>500 000,00 €</b>	<b>508 000,00 €</b>
	<b>RECETTES</b>	<b>RECETTES</b>
Excédent reporté des exercices antérieurs	162 520,21 €	165 679,35 €
Impositions Directes et Taxes	260 696,11 €	262 545,00 €
Dotations et Participations	72 483,68 €	69 947,65 €
Autres recettes	4 300,00 €	9 828,00 €
	<b>500 000,00 €</b>	<b>508 000,00 €</b>

**BUDGET PRIMITIF 2026**  
**FONCTIONNEMENT :**  
**500 000 €**

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2026 : 500 000 €  
 REPARTITION DES DEPENSES



BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2026 : 500 000 €  
 REPARTITION DES RECETTES



## 5. BUDGET PRIMITIF D'INVESTISSEMENT 2026 - Synthèse

La section **d'investissement** regroupe les principales dépenses de travaux d'aménagement, de voirie, d'acquisition de gros matériel et de grands travaux tels que ceux prévus pour le nouveau bâtiment communal et la restauration de l'église.

**Par manque de visibilité** concernant les décisions d'attribution de subventions par les différentes collectivités (Etat, *DRAC, Conseil Département et Conseil Régional*), le budget d'investissement 2026 n'a pas pu être élaboré en intégrant le plan de financement du chantier de l'église et de la construction d'un nouveau bâtiment communal de stockage.

Cependant, si nous avons, avec certitude, les éléments nécessaires dans les mois qui viennent, le budget d'investissement tel qu'il est proposé ci-dessous pourrait faire l'objet de décisions modificatives en cours d'année par le Conseil Municipal pour intégrer les plans de financement respectifs des travaux de l'église et du bâtiment communal.

Dans la version actuelle, il s'élève à **170 000 €**, dont 118 600 € sont gelés en vue du projet prioritaire de la restauration de l'église. Les principaux investissements programmés sur l'exercice sont l'achat de matériel de cuisson pour la cantine et le changement des portes de la salle des fêtes.

Ce budget est équilibré par des recettes dont la principale est l'excédent d'investissement reporté (84 109,74€), le virement de la section de fonctionnement (61 324,28€) et l'affectation du résultat de fonctionnement (20 000 €).

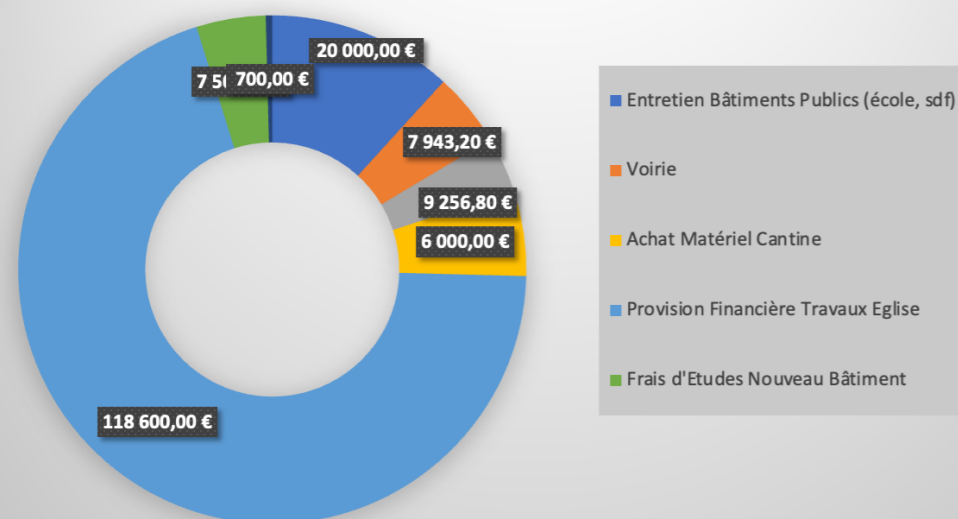
**BUDGET PRIMITIF D'INVESTISSEMENT 2026 : 170 000 €**

## 5. BUDGET PRIMITIF D'INVESTISSEMENT 2026

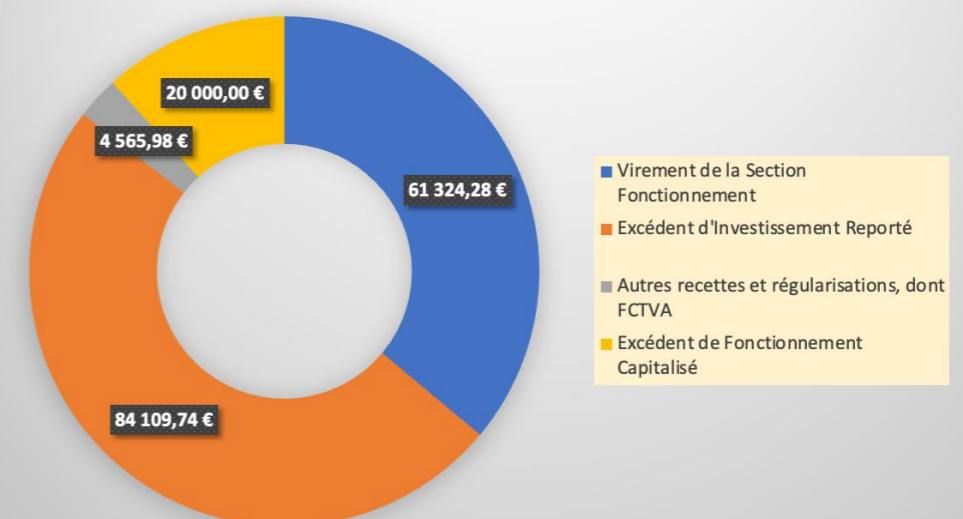
BUDGET D'INVESTISSEMENT 2026		2026
		<b>DEPENSES</b>
Entretien Bâtiments Publics (école, sdf)		20 000,00 €
Voirie		7 943,20 €
Achat Fourgonnette et Remorque		6 000,00 €
Achat Matériel Cantine		9 256,80 €
Provision Financière Travaux Eglise		118 600,00 €
Frais d'Etudes Nouveau Bâtiment		7 500,00 €
Opération Financière		700,00 €
		<b>170 000,00 €</b>
		<b>RECETTES</b>
Virement de la Section Fonctionnement		61 324,28 €
Excédent d'Investissement Reporté		84 109,74 €
Autres recettes et régularisations, dont FCTVA		4 565,98 €
Excédent de Fonctionnement Capitalisé		20 000,00 €
		<b>170 000,00 €</b>

**BUDGET PRIMITIF 2026**  
**INVESTISSEMENT : 170 000 €**

BUDGET D'INVESTISSEMENT 2026 : 170 000 €  
REPARTITION DES DEPENSES



BUDGET D'INVESTISSEMENT 2026: 170 000 €  
REPARTITION DES RECETTES



## 5. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

**BUDGET PRIMITIF DE FONCTIONNEMENT 2025 : 500 000 €**

**BUDGET PRIMITIF D'INVESTISSEMENT 2025 : 170 000 €**

***Examen des budgets simplifiés de Fonctionnement et d'Investissement***

**DELIBERATION**

## 6. VOTE DES INDEMNITES AUX ELUS

### INDEMNITÉS DE FONCTION BRUTES MENSUELLES DES MAIRES

(VALEUR DU POINT D'INDICE AU 1er janvier 2026)

Art. L. 2123-23 et L. 2511-35 du code général des collectivités territoriales

POPULATION (nombre d'habitants)	TAUX (en % de l'IB 1027)	INDEMNITÉ BRUTE (en euros)
Moins de 500	28,1	1 155,06
De 500 à 999	44,3	1 820,96
De 1 000 à 3 499	55,7	2 289,56
De 3 500 à 9 999	58,3	2 396,44
De 10 000 à 19 999	67,6	2 778,71
De 20 000 à 49 999	90	3 699,47
De 50 000 à 99 999	110	4 521,58
100 000 et plus (y compris Marseille et Lyon)	145	5 960,26
Maires d'arrondissement (Marseille et Lyon)	72,5	2 980,13

Majoration maximale de l'indemnité des maires de communes de 100 000 habitants et plus : 40 %

### INDEMNITÉS DE FONCTION BRUTES MENSUELLES DES ADJOINTS AU MAIRE

(VALEUR DU POINT D'INDICE AU 1er janvier 2026)

Art. L. 2123-24, L. 2511-34 et L. 2511-35 du CGCT

POPULATION (nombre d'habitants)	TAUX MAXIMAL (en % de l'IB 1027)	INDEMNITÉ BRUTE (en euros)
Moins de 500	10,89	447,64
De 500 à 999	11,77	483,81
De 1 000 à 3 499	21,38	878,83
De 3 500 à 9 999	23,32	958,57
De 10 000 à 19 999	28,6	1 175,61
De 20 000 à 49 999	33	1 356,47
De 50 000 à 99 999	44	1 808,63
De 100 000 à 200 000	66	2 712,95
Plus de 200 000	72,5	2 980,13
Adjoint au maire d'arrondissement (Marseille et Lyon)	34,5	1 418,13

## PROPOSITION

Maire : 1 155,06 €

Adjoints JL & M : 447,64 €

Adjointe S : 246,20 €

Conseillère déléguée : 201,44 €

Total enveloppe mensuelle

brute : 2 497,98 €

## DELIBERATION

## 7. DELIBERATION BUDGET FETES ET CEREMONIES

<b>AR Prefecture</b>	
016-211601232-20250925-D_2025_5_4-03 Reçu le 26/09/2025	
DEPARTEMENT DE CHARENTE COMMUNE d'ECHALLAT 16170	
<b>délibération :</b> D_2025_5_4	L' an deux mille vingt cinq, le jeudi 25 septembre à 20 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, Mairie d'Echallat Rue de la Mairie à ECHALLAT, sous la présidence de Monsieur BRIAND Alain, Le Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 10	Date de convocation du : 16 Septembre 2025
Présents : 8	<b>Présents :</b> Madame FOURCADE Céline, Monsieur BRIAND Alain, Monsieur GOYON Michel, Monsieur LACOMBE Jean-Louis, Monsieur SINGARRAUD Pascal, Monsieur AUNEAU-BONTE Lucien, Madame LABORDE-GALTEAUD Stéphanie, Monsieur CHARBONNIER Sébastien
Volants : 9	<b>Pouvoirs :</b> Madame VERGNAUD Corinne a donné pouvoir à Madame LABORDE-GALTEAUD Stéphanie
<b>Objet : Délibération pour les fêtes et cérémonies - Achat d'un cadeau pour le départ d'un agent</b>	<b>Absent(s) :</b>
	<b>Excusé(s) :</b> Monsieur METAYER Patrick, Madame VERGNAUD Corinne
	<b>Secrétaire de Séance :</b> Madame Stéphanie LABORDE-GALTEAUD

### PROPOSITION

Reprendre la délibération suivant le modèle ci-contre

Inscrit au Budget Prévisionnel 2026 : 5 000 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de définir les dépenses qui seront imputées au budget Fêtes et cérémonies.

Après délibération le conseil municipal décide d'imputer au budget Fêtes et cérémonies les achats destinés à l'organisation :

- Des vœux du Maire et du Conseil
- Des cérémonies commémoratives du 8 mai et du 11 Novembre
- De divers événements tels qu'un vin d'honneur pour le départ d'un agent, l'inauguration d'un bâtiment, l'accueil d'assemblées délibérantes
- Du Repas servi aux Aînés de la commune ou des colis en faveur des Aînés
- Des décorations de Noël dans le village
- Des spectacles et animations pour les Fêtes (repas des Aînés)
- L'achat de médailles du travail, de mariage ou des coupes ( Rallye de la Guirlande....)
- L'achat de gerbes funéraires
- L'achat d'un cadeau pour le départ à la retraite d'un agent.

Cette délibération annule et remplace la délibération D\_2022\_6\_6

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 25/09/2025, transmis en sous - Préfecture et rendu exécutoire le 26/09/2025

Pour extrait conforme,  
Au registre sont les signatures.  
Le Maire,  
Alain BRIAND



DELIBERATION

## ***Informations diverses et actualités de la commune***

- Travaux de mise aux normes électriques (école, cantine )
- Achat d'une gazinière pour la cantine
- Travaux sanitaires cantine et peinture salle des fêtes
- Devis pour le changement des portes de la salle des fêtes
- Convention de mise à disposition gracieuse du terrain de pétanque à l'association Team Phénix Elite
- Préparation du prochain bulletin communal
- Entrée en vigueur du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- Cérémonie du 08 mai
- Rallye de la Guirlande le 26 avril
- Réunion de présentation des activités de la CDC le vendredi 24 avril à 18H30, salle du 27

# Informations diverses et actualités de la commune

**SARL " CEG "**  
Entreprise Générale du Bâtiment

22, Chemin du Pas blanc  
Villars  
16170 ECHALLAT  
Tél: 05.45.35.85.10 - Pot: 06.76.91.36.92  
Mail: ceg16@free.fr

**DEVIS** n°: D00001  
Date: 03/04/2026 n° client: C00001

**Mairie d'ECHALLAT**

31 rue de la Mairie  
Le Bourg  
16170 ECHALLAT

**Travaux divers école et salle des fêtes**

Qté	Désignation	Tva	Prix Unit.	Total HT
1	Tête de robinet d'arrêt alim eau urinoirs		12,06	12,06
2	Robinet d'urinoirs temposstop		78,25	166,50
2	Flexibles alim lave ma n inox		27,92	55,84
3	Raccordements vidange des wc école PVC de 32 et 40 + bouchons en laiton et PVC cuisine		20,00	60,00
1	Peinture blanc satin + teinte ton pierre		110,80	110,80
24	Temps main d'oeuvre des divers travaux : cuisine, nettoyage, ponçage côté hotte triang-e au-dessus de la chambre froide en 2 couches		42,00	1 008,00

Devis en euros Total HT 1 403,20  
Tva (1) 20,00% 280,64  
**Total TTC 1 683,84**

Validité du devis : 1 mois  
Conditions de règlement : 40% à la commande, le solde à la livraison  
Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.  
Cordialement,

Si ce devis vous convient, veuillez nous le retourner signé précédé de la mention :  
"BON POUR ACCORD ET EXECUTION DES TRAVAUX"  
DATE: SIGNATURE:

N° Siret: 4201748220001  
Code APE: 4321A ID CEE: FR 76 420 174 922 00021  
Banque Populaire: RIB: FR09 1096 7002 438 618 641 1366






Page 1 / 1

Acheter à un centre de gestion agréé par l'Administration Fiscale, acceptant à ce titre, le règlement des honoraires par chèques.

Client facturé SIVOS ECHALLAT (N° 4579)

N° devis : 5175-b

## SYNTHÈSE DU DEVIS CHIFFRÉ

Image	REP	Designation / Référence	Marque	Qté	PU HT	Options / variantes	Total HT
		FOURNEAU GAZ 4 FEUX SUR PLACARD OUVERT <b>B21-20702500</b> <a href="#">Voir fiche produit</a>	BERTO'S	1	2 770,00 €		2 770,00 €
		FOUR MIXTE ÉLECTRIQUE 5 NIVEAUX ÉLECTROMÉCANIQUE <b>L03-ICEM051E</b> <a href="#">Voir fiche produit</a>	ALPHATEC H	1	3 017,00 €		3 017,00 €
		SUPPORT <b>L03-ISR071E</b> <a href="#">Voir fiche produit</a>	ALPHATEC H	1	530,00 €		530,00 €
		PORTE-PLAQUES <b>L03-NPT071</b> <a href="#">Voir fiche produit</a>	ALPHATEC H	1	281,00 €		281,00 €
		CARTOUCHE ANTI-CALCAIRE AVEC COMPTEUR <b>FR1-LWAKIT2XL</b> <a href="#">Voir fiche produit</a>	FRANSTAL	1	436,00 €		436,00 €
		INSTALLATION DE L'ENSEMBLE :		1	680,00 €		680,00 €



**SARL RENOV & CONCEPTS**  
45 Rue Principale  
16230 Villognon  
06 37 53 82 64  
06 66 12 01 84  
renovetconcepts@gmail.com

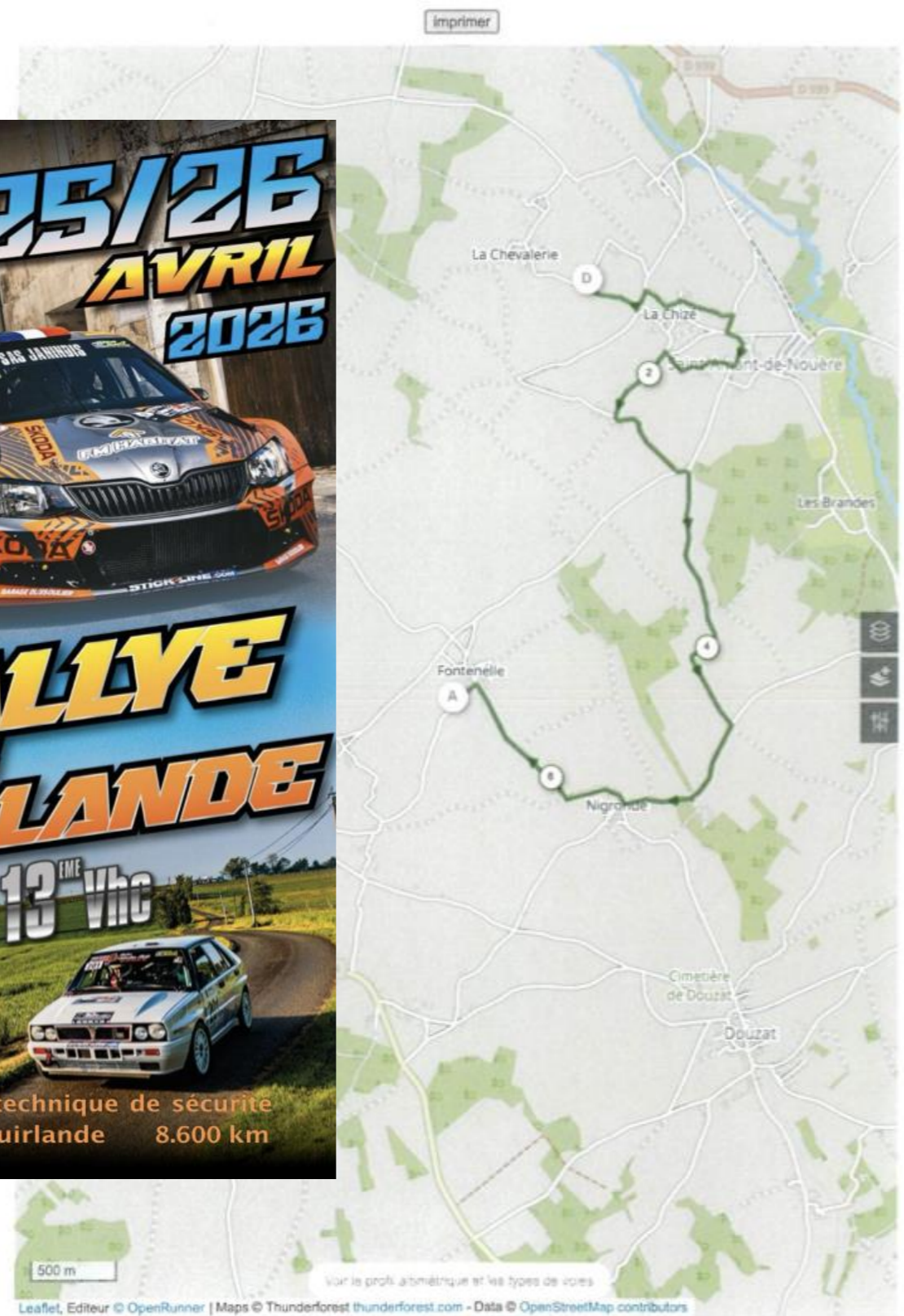
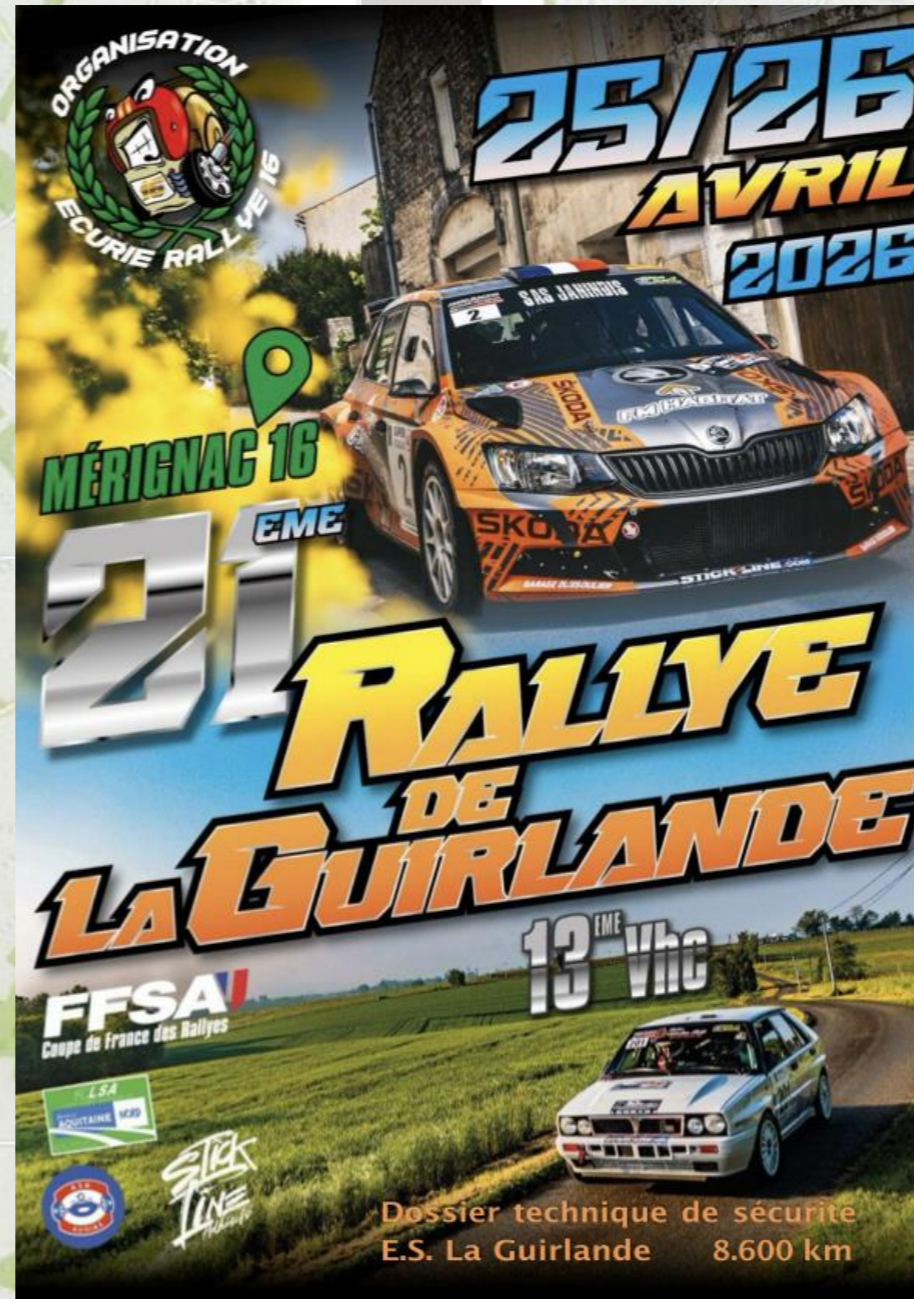
Commune d'Echallat  
Rue de la mairie  
16170 ECHALLAT  
SIREN : 21160123200013

**Devis**  
N° D-2025-106-V1 - Variante #1  
En date du : 27/10/2025  
Valable jusqu'au : 26/11/2025

N°	RÉFÉRENCE	DÉSIGNATION	QTÉ	U.	PRIX U.	TVA	TOTAL HT
1		Remise aux normes					1 183,21 €
1.1		Réfectoire					422,63 €
1.1.1		Remplacement du tableau électrique du réfectoire, uniquement le tableau et conservation des disjoncteurs.	1,00	u	284,55 €	20,00 %	284,55 €
1.1.2		Interrupteur différentiel Dik <sup>2</sup> ID haut vis/haut auto 2P 230V - 63A A 30mA (DDR)	1,00	u	108,08 €	20,00 %	108,08 €
1.1.3		Démontage de l'éclairage défectueux pour visualiser la panne ou un mauvais branchement.	1,00	u	30,00 €	20,00 %	30,00 €
1.2		CLASSE 1					569,58 €
1.2.1		Raccordement des prises nécessaires sur un circuit protégé par un différentiel 30 mA. Remplacement du DDR	1,00	u	145,00 €	20,00 %	145,00 €
1.2.2		Interrupteur différentiel Dik <sup>2</sup> ID haut vis/haut auto 2P 230V - 63A A 30mA	1,00	u	108,08 €	20,00 %	108,08 €
1.2.3		Remplacement du dispositif de télécommande de mise à l'état de repos des BAES.	1,00	u	35,00 €	20,00 %	35,00 €
1.2.4		Fourniture pour mise à l'état de repos des BAES: Interrupteur à clé Mosaic - 2 positions - clé RONIS - 2 modules - blanc. Prix ajustable en fonction du modèle actuellement utilisé pour reprendre le même si possible.	1,00	u	161,12 €	20,00 %	161,12 €
1.2.5		Remplacement d'un BAES défectueux.	1,00	u	35,00 €	20,00 %	35,00 €
1.2.6		BAES d'évacuation saillie à LEDs 45lm 1h plastique JP43 BK07 SATI	1,00	u	85,38 €	20,00 %	85,38 €
1.3		CLASSE 2					191,00 €
1.3.1		Liaison d'un éclairage à la terre en passant par une goulotte depuis le tableau à côté de la porte d'entrée de la classe.	1,00	u	191,00 €	20,00 %	191,00 €

Renov et Concepts - 45 Rue Principale, 16230 VILLOGNON, France - SARL au capital de 1000 € - 920 909 32200013-005-V1 - Variante #1  
Angoulême - APE : 4399C  
Tél : 06 66 12 01 84 - Email : renovetconcepts@gmail.com - https://www.renovet-concepts.fr/  
Garantie décennale - LAFOURNE ASSURANCE - 7 rue du puits, 17100 Villedor, France - Couverture : France métropolitaine  
Page 1 sur 2

# Informations diverses et actualités de la commune



le 26/04/26 7h à 20h